COMMUNIQUÉ

32 jeunes sont victimes d'un accident du travail chaque jour

Direction régionale
de la Côte-Nord
Bureau 236
700, boulevard Laure
Sept-Îles (Québec) G4R 1Y1

La CSST invite les jeunes à agir pour prévenir les accidents du travail

Sept-Îles, le 29 octobre 2014 – La CSST déploie une nouvelle offensive pour sensibiliser les jeunes aux risques et aux conséquences des accidents du travail. En plus d'être appelés à vivre une expérience interactive en se voyant dans la peau d'un accidenté du travail, les 12-24 ans sont invités à devenir porteurs des messages de prévention en mettant leur talent à profit dans le troisième concours de vidéos de la CSST.

Une borne interactive qui fait réfléchir

Les 4 et 5 novembre, la CSST sera présente au Cégep de Sept-Îles, avec sa borne interactive. Cet outil novateur, qui a connu un vif succès dans des cégeps de la province au printemps dernier, utilise la technologie de la reconnaissance faciale, une première au Canada.

D'un simple clignement des yeux, la personne qui se tient devant la borne voit son propre visage se substituer à celui d'un jeune travailleur blessé couché dans un lit d'hôpital. L'effet saisissant de cette image fait réaliser aux jeunes qu'un accident du travail, ça n'arrive pas qu'aux autres. Une brigade promotionnelle sera également sur place, entre 10 h et 14 h, pour échanger avec les jeunes et leur rappeler l'importance de demander une formation dès l'embauche et de s'assurer d'être supervisés.

Pour visionner l'expérience de la borne interactive, cliquez ici.

Des prix en argent pour les jeunes vidéastes et leurs écoles

Les jeunes sont également invités à réaliser, seuls ou en équipe, des vidéos de sensibilisation originales d'une durée maximale de deux minutes. Il peut s'agir d'un reportage, d'un témoignage, d'une publicité ou d'un petit film. Leur mission : convaincre leurs pairs d'agir pour contrer les accidents et éviter de voir leur vie changée à jamais ou, pire, de la perdre. Les jeunes et leur établissement scolaire courent la chance de remporter jusqu'à 2 000 $. L'inscription au concours se fait au www.demandeuneformation.com. La date limite pour soumettre une vidéo est le 1er mars 2015. Les gagnants du concours seront dévoilés en avril 2015.

Depuis la première édition, en 2012, le concours de vidéos de la CSST a connu un franc succès. Des milliers de visionnements sur le Web, une très belle couverture médiatique, des gagnants à l'échelle canadienne, et même un finaliste à l'international! En plus de représenter un excellent moyen de sensibilisation, les vidéos soumises au concours sont un bel exemple du talent des jeunes d'ici.

La formation et la supervision, d'abord et avant tout!

Chaque jour, 32 jeunes sont victimes d'un accident du travail. Parce qu'ils sont peu conscients des risques liés à leur travail. Parce qu'ils n'osent pas poser des questions et qu'ils prennent parfois des risques inutiles en voulant faire leurs preuves. Mais également en raison d'une supervision inadéquate, d'un manque de formation sur la sécurité au travail, et du cumul de contraintes telles que des horaires irréguliers ou des tâches répétitives.

Les jeunes ne doivent pas hésiter à demander une formation à leur employeur et à s'assurer d'être supervisés, et ce, dès leur premier jour de travail. De son côté, l'employeur a l'obligation de former ses jeunes et ses nouveaux travailleurs, de les superviser au quotidien dans leurs tâches et de s'assurer qu'ils peuvent, en tout temps, compter sur une personne en mesure de répondre à leurs questions sur la santé et la sécurité du travail.

Mentionnons que depuis 2009, le nombre d'accidents du travail chez les 24 ans et moins a diminué de plus de 12 %. Malgré cette statistique encourageante, en 2013, ce sont près de 11 000 jeunes qui ont été victimes d'un tel drame.

Sur la Côte-Nord, en 2013, 150 jeunes ont été victimes d'un accident du travail.

Pour plus d'information sur la prévention des accidents du travail chez les jeunes, visitez le site Web www.jeunesautravail.com.

– 30 –

Source : Louise Bertrand, communicatrice régionale
CSST– Direction régionale de la Côte-Nord
Tél. : 418 964-3900 ou 1 800 668-5214, poste 3906
louise.bertrand@csst.qc.ca